

vel cum pluviali pariter nigri coloris supra superpelliceum, non vero supra albam, etiamsi missam immediate sit celebraturus (D. 3035 ad. I) ; absque assistentibus dalmatica ac tunicella paratis (D. 2915 ad VIII), nulla obstante consuetudine (D. 3066 ad II).”

LETTRE DE SON ÉMINENCE

Archevêché de Québec, le 18 juin 1919.

Monsieur J.-N. Gastonguay,
Président du Comité “Dieu et Patrie.”
Québec.

Bien cher Monsieur,

J'apprends avec plaisir que, par les soins de quelques hommes d'œuvres sociales et bienfaisantes de Québec, il s'est formé un comité destiné à recueillir des fonds pour l'Œuvre de la nouvelle Préfecture apostolique de l'Ontario-nord, confiée par le Saint-Siège à Monseigneur Hallé, et que ce Comité, constitué sous le beau nom “Dieu et Patrie” et placé sous votre présidence active, veut se mettre de suite à la besogne.

Votre entreprise, Monsieur le Président, est très louable. Elle vise, tout à la fois, la propagation de la foi du Christ et le développement de notre cher pays. Elle a toute mon approbation. Je vous autorise à faire appel, dans toutes les paroisses de mon diocèse, au zèle patriotique des prêtres qui les dirigent et à la charité reconnue et inlassable des fidèles.

Cet appel, j'en suis sûr, sera partout favorablement accueilli. Donner pour fonder, dans notre patrie canadienne, des paroisses catholiques nouvelles et des diocèses nouveaux, c'est une générosité non seulement religieuse et méritoire, mais apostolique.

Agréé, cher M. Gastonguay, avec mes vœux sincères pour le succès de votre souscription, l'expression de mes meilleurs sentiments.

† L.-N. card. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

La Société Saint-Vincent de Paul. — Dimanche le 29 juin, a été célébré à Québec, avec grande pompe le centième anniversaire de la naissance du fondateur de la Société Saint-Vin-